

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement

Bangkok, 26-28 novembre 2018

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, des principales mesures à prendre pour en poursuivre la mise en œuvre et des recommandations de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement**

**État d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, des principales mesures à prendre pour en poursuivre la mise en œuvre et des recommandations de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement**

**Note du secrétariat**

*Résumé*

Dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, l'être humain a été placé au centre du développement durable et les droits de la personne et la dignité humaine y ont été reconnus. Avec son adoption en 1994, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont défini un programme ambitieux pour parvenir à un développement inclusif, équitable et durable pour tous. En 2013, les membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique se sont réunis à l'occasion de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique dans le but d'examiner les volets du Programme d'action dans lesquels des progrès avaient été enregistrés et les domaines à améliorer, notamment durant la transition des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable. Dans la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement, adoptée à la Conférence de 2013, ont été relevés les domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis au niveau régional dans la mise en œuvre du Programme d'action et énoncées des orientations politiques et des mesures prioritaires.

Peu de facteurs influent sur le futur programme mondial de développement aussi fondamentalement que l'évolution de la taille, de la structure et de la répartition spatiale de la population. Le présent document passe en revue les changements intervenus et les progrès accomplis récemment dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

\* ESCAP/APPC/2018/L.1.

## I. Introduction

1. Dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, il est précisé que l'être humain est au cœur du développement durable. Pour que celui-ci se concrétise, il faut que les rapports entre population, ressources, environnement et développement économique et social soient pleinement reconnus, correctement gérés et équilibrés de façon dynamique et harmonieuse. La dynamique des populations est à la fois un moteur et un résultat du développement durable aux niveaux local, national, régional et mondial. Les politiques devraient satisfaire aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

2. La pleine reconnaissance des droits de l'homme est essentielle pour faire bénéficier tout un chacun du développement durable. Toute personne a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité. La dynamique des populations résulte de choix et d'opportunités individuels, en particulier du droit de décider librement et de manière responsable du nombre d'enfants souhaités et de l'espacement des naissances.

3. La région Asie-Pacifique abrite 60 % de la population mondiale. Elle vit une transition historique, passant de populations rurales jeunes à des populations plus âgées et plus urbaines. La taille, la structure et la dynamique de la population de la région influent sur – et sont influencées par – le développement économique et social, les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les conflits. Pour assurer un développement durable, il est important de comprendre les interactions qui existent entre la dynamique des populations et ces facteurs.

### A. La Conférence internationale sur la population et le développement et son suivi et son bilan

4. En 1994, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies réunis à la Conférence internationale sur la population et le développement ont reconnu que les êtres humains étaient au centre des préoccupations relatives au développement durable. Le Programme d'action est fondé sur une approche axée sur la personne humaine et sur les droits, afin d'assurer un développement inclusif, équitable et durable pour tous. Il est reconnu dans ce Programme d'action prospectif et global que la santé et les droits en matière de procréation, ainsi que l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes, sont au nombre des éléments essentiels des programmes de population et de développement.

5. Dans sa résolution 65/234 en date du 20 décembre 2010, l'Assemblée générale a prorogé au-delà de 2014 le Programme d'action et les principales mesures pour la poursuite de son application et a demandé au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) d'entreprendre, en consultation avec les États Membres et en coopération avec l'ensemble des organismes compétents du système des Nations Unies et les autres institutions internationales concernées, l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action. Elle a décidé également de convoquer au cours de sa soixante-neuvième session une session extraordinaire qui permettrait d'évaluer la mise en œuvre du Programme d'action et de renouveler le soutien politique en faveur des mesures nécessaires à la pleine réalisation de ses buts et objectifs. À cette session, les États Membres ont réaffirmé le rôle crucial que devait jouer le Programme d'action et déclaré que les principes et objectifs qui y étaient énoncés devaient être pleinement intégrés dans le

Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans ce dernier est réaffirmée la validité des textes issus de toutes les grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, y compris le Programme d'action, et de la suite donnée à ces conférences.

6. Dans sa résolution 68/6 en date du 23 mai 2012, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a prié la Secrétaire exécutive de convoquer la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok en 2013, afin qu'elle puisse servir de réunion intergouvernementale Asie-Pacifique préparatoire à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2014. À sa quarante-septième session, en 2014, la Commission de la population et du développement a procédé à une évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action. Dans sa résolution sur la question, elle a déclaré que chacun des textes issus des conférences régionales énonçait des directives relatives à la population et au développement au-delà de 2014 qui étaient spécifiques à la région l'ayant adopté.

7. Dans sa décision 2017/101, la Commission de la population et du développement a décidé que le thème spécial de sa cinquante-deuxième session, en 2019, serait « Examen et évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Compte tenu de cette décision et des résultats régionaux de l'examen vicennal du Programme d'action, en 2018, les commissions régionales, en collaboration avec le FNUAP et d'autres partenaires, procèdent à l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action, de ses principales mesures et de ses résultats à l'échelle régionale. Les conclusions de cet examen serviront à éclairer l'examen par la Commission de la population et du développement, en 2019, du Programme d'action au niveau mondial au bout de 25 ans d'application.

## **B. Sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique**

8. Depuis l'adoption du Programme d'action, la CESAP, en partenariat avec le FNUAP, a aidé ses États membres à faire le bilan de son application et à en assurer le suivi.

9. À l'occasion de l'examen vicennal à l'échelon régional, en 2013, les États membres de la CESAP ont adopté la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement lors de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique. La Déclaration ministérielle contient un aperçu des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action et les grandes lignes des orientations politiques visant à assurer la mise en œuvre des mesures prioritaires avant la septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, prévue pour 2023, compte tenu du Programme 2030<sup>1</sup>.

10. Dans la Déclaration ministérielle, il est également demandé que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en collaboration avec le FNUAP, organise en 2018 une réunion intergouvernementale régionale pour examiner la mise en œuvre du Programme d'action, les principales mesures à prendre pour en poursuivre

<sup>1</sup> E/ESCAP/70/16, section I, par. 207.

l'application et les recommandations de la Déclaration, et que ses résultats soient présentés à la Commission à sa soixante-quinzième session.

11. Le présent document donne un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle et traite en particulier des questions nouvelles.

## **II. Mesures prioritaires**

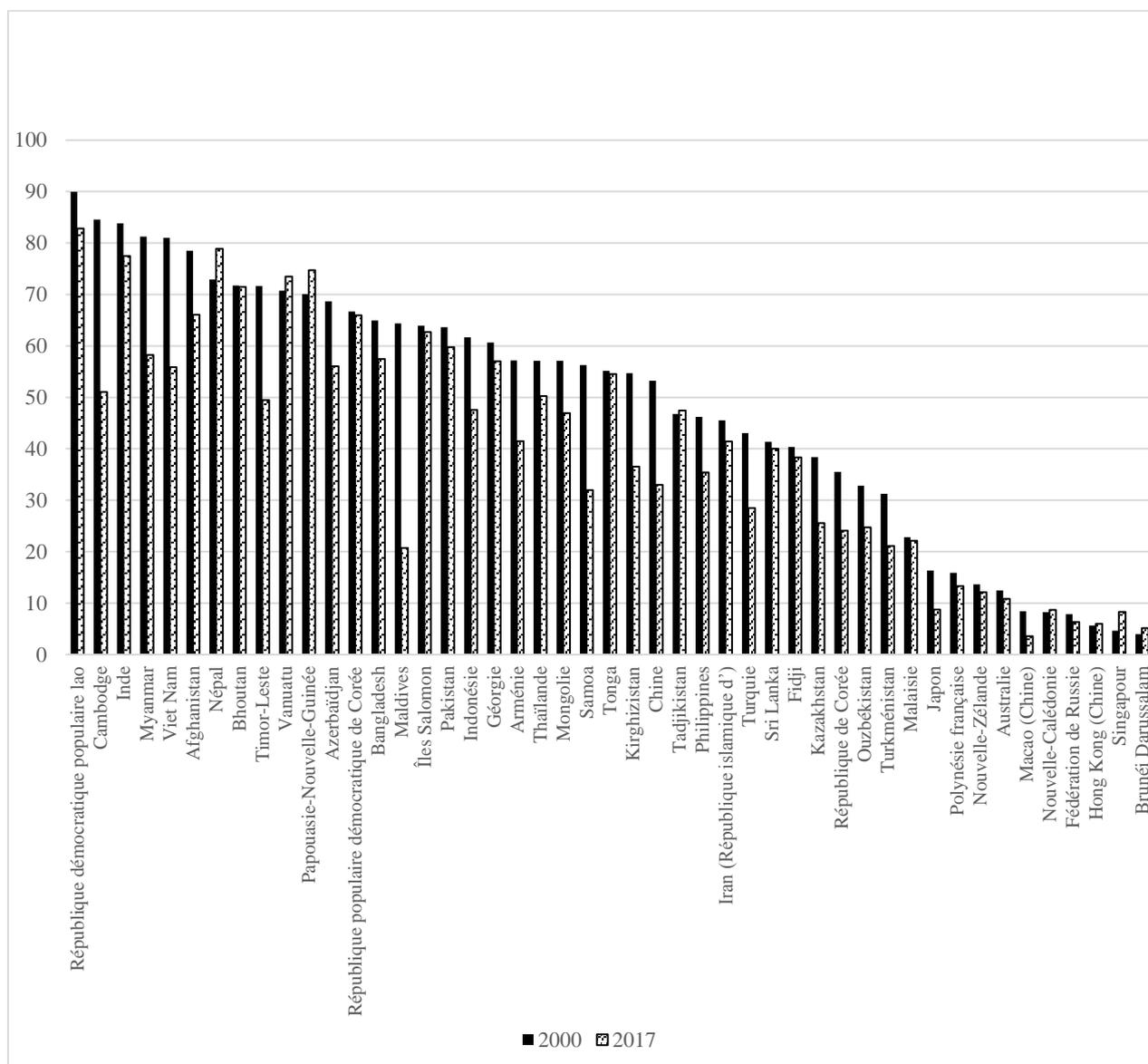
### **A. Élimination de la pauvreté et emploi**

12. Dans la Déclaration ministérielle, les États membres se sont engagés à donner la priorité absolue à l'élimination de la pauvreté et de ses causes profondes, en créant les environnements favorables nécessaires et en améliorant l'accès de tous à un emploi productif et à un travail décent, ainsi qu'à l'intégration et la protection sociales. Par ailleurs, le Programme 2030 est un appel pressant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions et à faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans la dignité, l'égalité et un environnement sain et ainsi bénéficier du développement durable.

13. Il est bien établi que la région Asie-Pacifique a pu réduire la pauvreté absolue. À l'époque des objectifs du Millénaire pour le développement, la plupart des pays ont atteint l'objectif de réduire de moitié la pauvreté. Quant à la Déclaration ministérielle et au Programme 2030, les objectifs sont plus ambitieux. Si l'on peut réduire la pauvreté absolue en portant son action sur les groupes de population juste en dessous du seuil de pauvreté, son élimination oblige à atteindre les groupes qui se situent bien en dessous de ce seuil. Il reste beaucoup à faire pour créer les environnements favorables nécessaires, améliorer l'accès à un emploi décent et productif et éliminer la pauvreté des travailleurs et les emplois vulnérables.

14. En Asie et dans le Pacifique, nombreux sont ceux qui exercent un emploi informel ou vulnérable. Si la part des travailleurs de la région qui occupent un emploi vulnérable a diminué entre 2000 et 2017, dans de nombreux pays, ce groupe représente encore plus de la moitié de l'emploi total (voir figure I). Le secteur informel se caractérise par des revenus faibles et instables et un manque de protection sociale, en ce qui concerne en particulier l'assurance chômage et les pensions. Le travail dans ce secteur non structuré est souvent dangereux, exposant les travailleurs à des risques de santé et d'accident plus élevés en raison de l'absence d'assurance accident.

Figure I  
**Part de l'emploi vulnérable dans l'emploi total**  
 (en pourcentage)



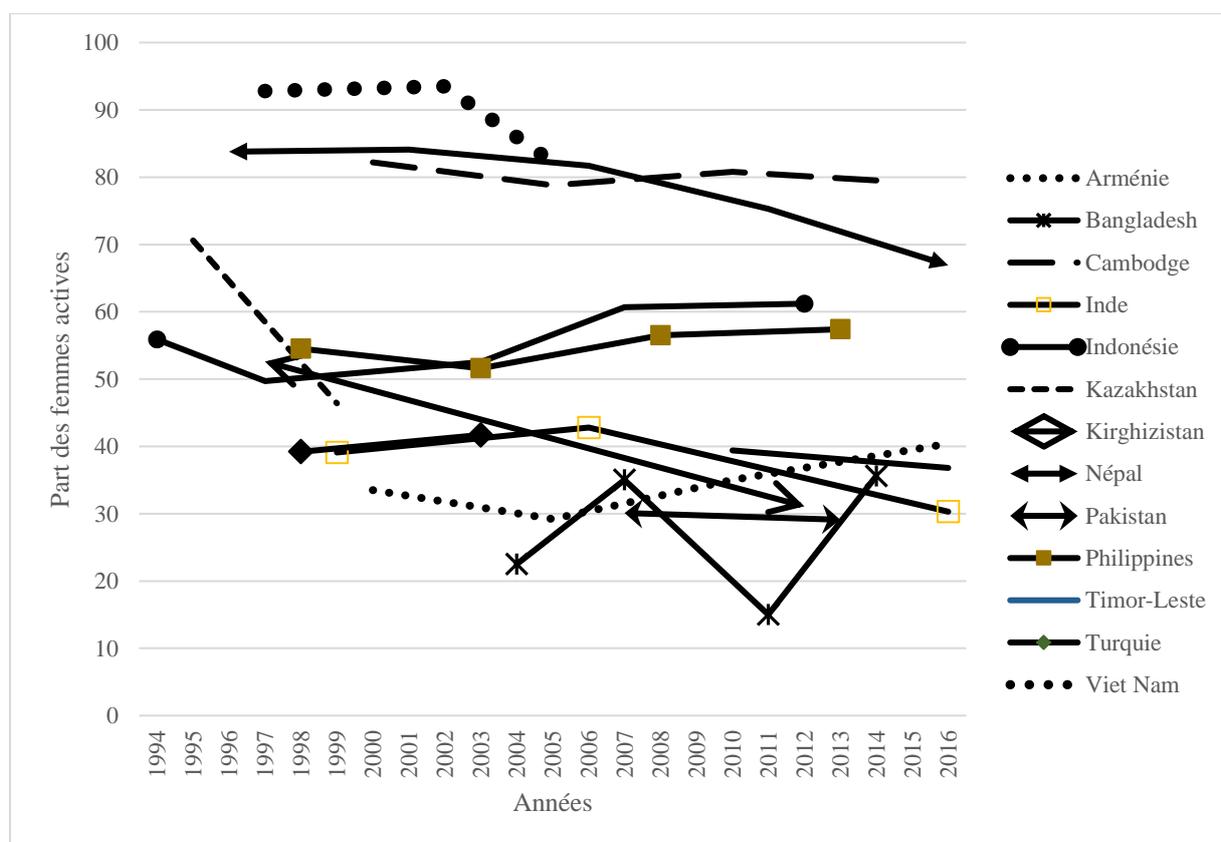
Source : calculs effectués par la CESAP à partir de la base de données de la Banque mondiale relative aux indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante : <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=2&series=SL.EMP.VUL.N.ZS&country=#> (consultée le 21 juin 2018).

15. Les obstacles à l'emploi des femmes et aux types d'emplois auxquels elles peuvent accéder sont très nombreux. La participation des femmes au marché du travail a stagné en Asie du Sud-Est et a chuté en Asie du Sud<sup>2</sup>. Elle peut dépendre des possibilités de scolarisation et de garde des enfants et des obstacles culturels. Les femmes ayant accès à l'enseignement supérieur sont plus susceptibles d'exercer une activité professionnelle, tandis que celles dont l'accès est limité ont tendance à être moins actives sur le marché du travail. Les femmes de ce dernier groupe se tournent davantage vers les activités agricoles et manuelles, qui sont généralement moins bien rémunérées que les emplois du tertiaire, mais où le taux d'activité est élevé

<sup>2</sup> Organisation internationale du Travail (OIT), « Les femmes en Asie : une forte contribution peu récompensée », 1<sup>er</sup> mars 2017.

(voir figure II). La participation des femmes à la population active ne s'explique pas toujours simplement. En Inde, par exemple, elle a diminué malgré une forte croissance économique. Cela est dû en partie à la création d'emplois dans des secteurs peu valorisants pour les travailleuses et à l'augmentation du revenu global des ménages, qui a entraîné un changement des préférences, les femmes pouvant « se permettre » de ne pas travailler, ce qui va dans le sens des normes sexospécifiques du pays et les renforce<sup>3</sup>. Un environnement est favorable pour les femmes sur le marché du travail s'il comprend également la mise en place de services de garde d'enfants et la création d'un cadre de travail positif, favorable et flexible qui permet aux femmes de mieux concilier responsabilités professionnelles et familiales.

Figure II  
**Évolution du taux d'activité des femmes**  
 (en pourcentage)



Source : Agence des États-Unis d'Amérique pour le développement international, Programme d'étude des incidences démographiques de l'hygiène, STATcompiler. Disponible à l'adresse suivante : [www.statcompiler.com](http://www.statcompiler.com) (site consulté le 16 juin 2018).

## B. Santé

16. Dans la Déclaration ministérielle, les États membres se sont engagés à adopter des politiques et programmes propres à assurer la couverture sanitaire universelle et à rendre plus disponibles, accessibles, acceptables, étoffés et financièrement abordables les services et centres de soins de santé et à en améliorer la qualité. La santé et le bien-être pour tous occupent une place prépondérante dans le Programme 2030.

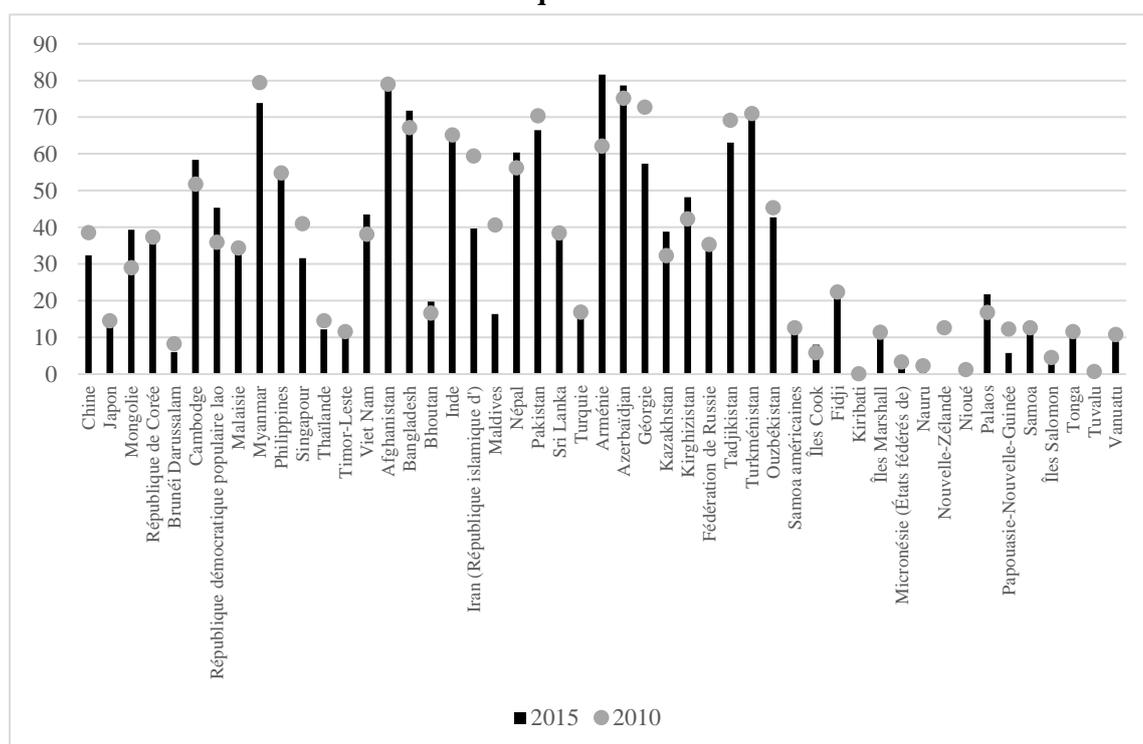
<sup>3</sup> Sher Verick, « Women's labour force participation in India: why is it so low? » (New Delhi, OIT, 2014).

17. Les gouvernements de la région se sont efforcés d’assurer l’accès universel aux services de santé, et de nombreux pays offrent les services de soins de santé essentiels à plus des deux tiers de leur population. Plusieurs pays fournissent gratuitement les soins de santé de base, alors que d’autres offrent une couverture quasi universelle grâce à une assurance maladie publique peu coûteuse, comme la Thaïlande. Pourtant, des problèmes subsistent. Dans certains pays, plus de la moitié de la population ne bénéficie toujours pas des services de santé essentiels.

18. Les services de soins de santé sont également devenus financièrement plus abordables dans de nombreux pays, ce qui s’est traduit par une réduction des dépenses à la charge des patients en pourcentage des dépenses totales de santé (voir figure III). Toutefois, ailleurs, les dépenses à la charge des patients ont augmenté malgré des niveaux de dépenses déjà relativement élevés.

19. Par exemple, dans la République islamique d’Iran, les dépenses à la charge des patients étaient importantes malgré des dépenses publiques de santé élevées et la fourniture des services de santé par l’État. Les réformes du secteur de la santé ont débuté en 2014. Elles prévoient notamment des mesures telles que la réduction de la quote-part des patients pour les soins hospitaliers et la protection financière des patients pauvres atteints de maladies incurables ou spéciales<sup>4</sup>. Ces améliorations ont accru l’utilisation des hôpitaux publics par rapport aux hôpitaux privés, ce qui a entraîné une baisse des dépenses à la charge des patients.

Figure III  
**Dépenses de santé à la charge des patients en pourcentage des dépenses totales de santé en Asie et dans le Pacifique**



Source : calculs de la CESAP à partir des données de l’Observatoire mondial de la Santé, Organisation mondiale de la Santé (OMS), « Out-of-pocket expenditure as a percentage of current health expenditure ». Disponible à l’adresse suivante : [http://www.who.int/gho/health\\_financing/out\\_of\\_pocket\\_spending/en/](http://www.who.int/gho/health_financing/out_of_pocket_spending/en/) (consultée le 6 juin 2018).

<sup>4</sup> Abbas Assari Arani et al., « Iran’s health reform plan: measuring changes in equity indices », *Iranian Journal of Public Health*, vol. 47, n° 3 (mars 2018).

20. Les États membres s'efforcent de lutter contre les maladies transmissibles et non transmissibles. Nombre des pays du monde qui affichent une forte prévalence de la tuberculose sont dans la région Asie-Pacifique ; l'Inde et l'Indonésie représentent à elles seules 37 % des cas mondiaux de tuberculose<sup>5</sup>. Cette dernière est la neuvième cause de décès à l'échelle internationale<sup>6</sup>. La tuberculose pharmacorésistante et la tuberculose multirésistante constituent un sujet de préoccupation croissante dans la région et dans le monde ; mais des progrès ont été accomplis. Entre 1990 et 2014, le taux de prévalence de la tuberculose dans la région a diminué de 46 %, passant de 368 à 198 cas pour 100 000 habitants<sup>7</sup>.

### C. Santé, services et droits en matière de sexualité et de procréation

21. Dans la Déclaration ministérielle, les États membres se sont engagés à garantir l'accès de tous à des services complets et intégrés de santé sexuelle et procréative de qualité, à renforcer et à respecter les droits en matière de procréation, à réduire la mortalité maternelle, à faire en sorte que tous les services de santé sexuelle et procréative tiennent compte des violences sexistes, et à promouvoir, à préserver et à concrétiser les droits fondamentaux des femmes et des filles, ainsi qu'à s'assurer que ces droits soient plus particulièrement respectés dans les situations de crise humanitaire. Nombre de ces engagements ont depuis été incorporés dans les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 3 et 5.

22. Depuis 2010, les taux de fécondité ont diminué dans trois des cinq sous-régions, bien que l'Asie de l'Est et du Nord-Est et l'Asie du Nord et l'Asie centrale aient enregistré de légères hausses<sup>8</sup>. Le taux de fécondité des adolescentes a continué de décroître dans presque tous les pays étudiés. Cette tendance est très probablement liée à un accroissement de la prévalence de la contraception et de la demande satisfaite par des moyens contraceptifs modernes depuis 2010, ainsi qu'à une réduction des besoins non satisfaits (figure IV). Dans l'ensemble, la région a accompli d'importants progrès dans la réalisation de ses objectifs en matière de santé sexuelle et procréative.

---

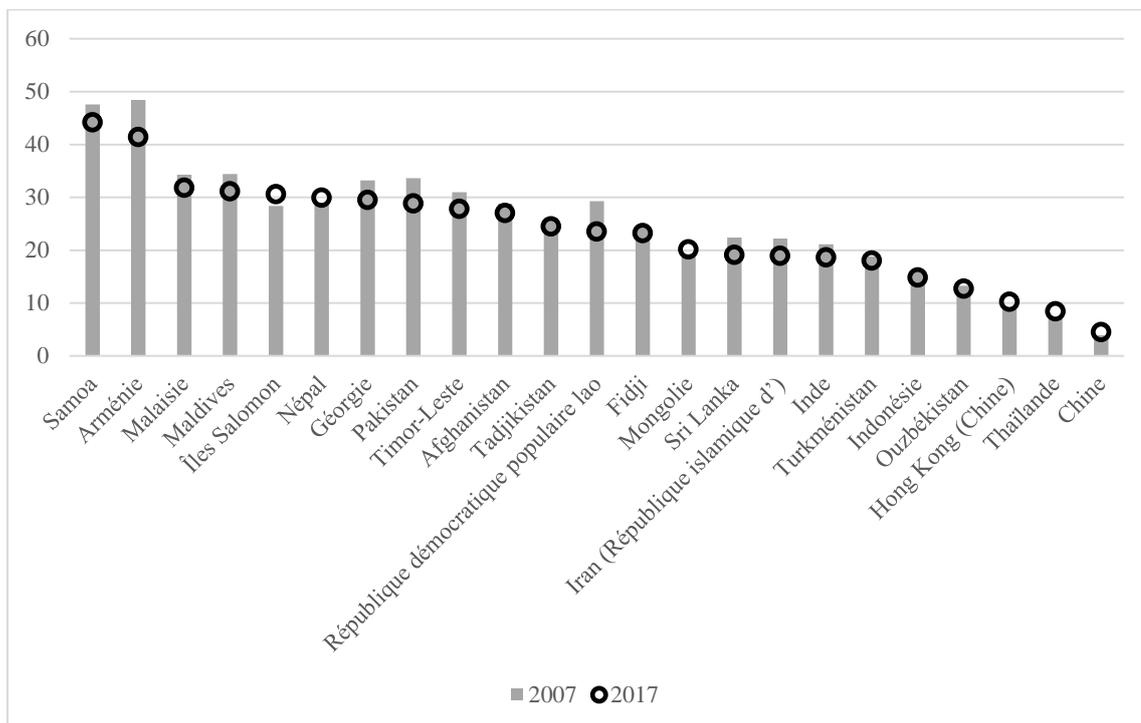
<sup>5</sup> Dinesh C. Sharma, « New plan to end tuberculosis in South and Southeast Asia », *The Lancet*, vol. 389, n° 10075 (mars 2017).

<sup>6</sup> OMS, *Global Tuberculosis Report 2017* (Genève, 2017).

<sup>7</sup> Base de données statistiques en ligne de la CESAP. Disponible à l'adresse suivante : [http://data.unescap.org/escap\\_stat/](http://data.unescap.org/escap_stat/) (consultée le 26 juillet 2018).

<sup>8</sup> Ibid.

Figure IV  
**Besoins non satisfaits en matière de méthodes modernes de planification familiale**  
 (en pourcentage)



Source : calculs de la CESAP à partir des estimations et des projections relatives aux indicateurs de planification familiale (2018) établis par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales. Disponibles à l'adresse suivante : [www.un.org/en/development/desa/population/theme/family-planning/cp\\_model.shtml](http://www.un.org/en/development/desa/population/theme/family-planning/cp_model.shtml) (site consulté le 21 juin 2018).

23. La garantie de l'accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation est l'une des principales composantes du Programme d'action et de son approche axée sur les droits de l'homme. Si de nombreux pays de la région ont accompli des progrès dans ce domaine, des disparités d'accès subsistent, en particulier entre les zones rurales et urbaines et entre les groupes de revenu. Ces inégalités doivent être réduites pour s'assurer que toutes les femmes puissent exercer leurs droits en matière de procréation, quelles que soient les circonstances.

24. Depuis 2013, les taux de mortalité maternelle se sont réduits ou stabilisés dans tous les pays de la région. Cependant, étant donné que jusqu'à un tiers des décès maternels mondiaux sont encore enregistrés en Asie du Sud, des progrès sont nécessaires pour continuer à réduire ce taux. Il sera essentiel de cibler les femmes qui vivent dans les zones rurales et sous le seuil de pauvreté, ainsi que les adolescentes et les filles de moins de 15 ans qui sont enceintes, car ces groupes affichent des taux de mortalité maternelle plus élevés<sup>9</sup>. Il faut également, pour réduire la mortalité maternelle, garantir l'accès à la planification familiale volontaire afin d'éviter les grossesses non désirées.

25. Entre 2010 et 2015, les soins maternels se sont améliorés dans l'ensemble de la région. Il s'agit notamment du nombre de femmes enceintes ayant bénéficié des quatre visites prénatales minimum recommandées et de

<sup>9</sup> OMS, « Maternal mortality », 16 février 2018.

la présence de personnel qualifié lors de l'accouchement<sup>10</sup>. Il est bien connu que ces facteurs sont favorables à la santé maternelle. Cependant, comme c'est le cas pour les indicateurs précédents, il subsiste des disparités défavorables aux femmes dont le quintile de richesse est le plus faible et qui vivent dans des zones rurales.

## **D. Éducation**

26. Dans la Déclaration ministérielle, les États membres se sont engagés à garantir le droit de tous à l'éducation et à améliorer l'accès à l'éducation à différents niveaux pour tous les groupes. Comme le stipule l'objectif de développement durable n° 4, l'éducation est fondamentale pour réaliser les objectifs en matière de population et de développement, et la préparation des jeunes au passage de l'école à la vie active est un moyen important de réduire la pauvreté.

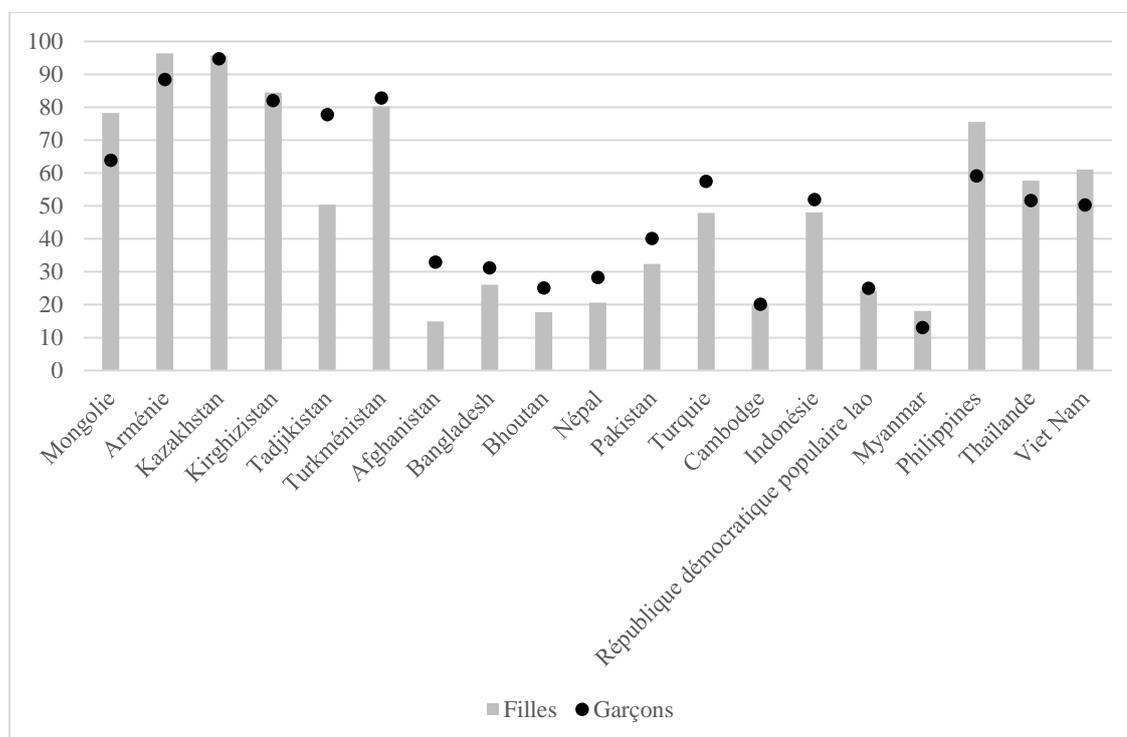
27. Les enfants et les jeunes scolarisés sont susceptibles d'abandonner l'école par la suite en raison de la pauvreté, du coût de l'éducation et de la nécessité de travailler pour contribuer aux revenus de la famille. Ce dernier facteur est plus évident au niveau de l'enseignement secondaire, lorsque les élèves atteignent l'âge où ils sont capables de travailler et peuvent être confrontés à des pressions familiales pour ce faire. L'absence d'éducation secondaire a d'importantes répercussions sur le plan de la pauvreté, car elle constitue un obstacle à la poursuite des études et à l'amélioration des perspectives d'emploi.

28. Il existe d'importantes variations dans la région s'agissant des inégalités entre les sexes en matière d'achèvement des études secondaires (figure V). En Asie du Sud et du Sud-Ouest, les garçons sont plus nombreux que les filles à achever leurs études secondaires. Cet écart est particulièrement marqué en Afghanistan, où le taux d'achèvement des études secondaires est deux fois plus élevé chez les garçons que chez les filles. Dans d'autres pays, y compris la Mongolie, le Myanmar et les Philippines, les filles ont plus de chances de terminer leurs études secondaires que les garçons. Les politiques adoptées devraient s'attaquer à ces obstacles et à ces difficultés afin de s'assurer que tous les jeunes aient les mêmes chances de bénéficier d'un enseignement de qualité.

---

<sup>10</sup> Base de données statistiques en ligne de la CESAP. Disponible à l'adresse suivante : [http://data.unescap.org/escap\\_stat/#data/](http://data.unescap.org/escap_stat/#data/) (consultée le 26 juin 2018).

Figure V  
**Jeunes âgés de 3 à 5 ans de plus que l'âge marquant la fin de l'enseignement secondaire ayant achevé leurs études secondaires, dernières données disponibles**  
 (en pourcentage)



Source : calculs de la CESAP à partir des bases de données mondiales 2017 du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Disponibles à l'adresse suivante : <https://data.unicef.org/> (consultées le 1<sup>er</sup> décembre 2017).

29. La participation à l'enseignement supérieur s'est améliorée dans de nombreux pays de la région. Entre 2010 et 2015, certains des plus importants progrès en la matière ont été accomplis en Chine et au Brunéi Darussalam, où les taux d'inscription dans l'enseignement supérieur ont presque doublé. Au cours de cette période, toutefois, ce taux a marqué une baisse dans d'autres pays.

## E. Égalité des sexes

30. Dans la Déclaration ministérielle, les États membres se sont engagés à améliorer l'égalité entre les sexes et à promouvoir l'autonomisation des femmes grâce à la prise en compte de la problématique femmes-hommes, en renforçant les cadres juridiques destinés à mettre fin aux discriminations sexistes, en veillant à adopter des politiques et programmes qui visent à éliminer les violences faites aux femmes et aux filles et autres pratiques préjudiciables, en encourageant les femmes à occuper des postes à responsabilité, et au moyen de la collecte, de l'analyse, de la diffusion et de l'utilisation des données ventilées par sexe et par âge permettant de contribuer à l'élaboration des politiques. L'objectif de développement durable n° 5 appelle les États Membres à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles.

31. L'émancipation des femmes exige d'améliorer leur statut économique, leurs capacités et leur autonomie en renforçant leur participation au marché du travail et en garantissant l'égalité des chances en matière de leadership économique et politique et l'égalité d'accès à

l'éducation, aux services de santé, aux ressources économiques, aux services financiers, aux technologies et aux actifs naturels. Elle demande également de faire accéder davantage de femmes à la propriété et de promouvoir leurs droits en matière d'utilisation et de contrôle des terres et des biens. Pour parvenir à l'égalité entre les sexes, il faut établir des sociétés sûres et inclusives pour les femmes et les filles en éradiquant la violence et les discriminations. Malgré d'importants progrès, les femmes de la région continuent d'être victimes de politiques discriminatoires et d'être confrontées à des obstacles socioéconomiques et culturels, ainsi qu'à des menaces graves à leur sécurité qui constituent une violation de leurs droits fondamentaux et limitent leurs capacités.

32. Occuper un emploi décent favorise l'intégration sociale en offrant une autonomie économique et la possibilité d'avoir voix au chapitre dans le cadre du travail et de la communauté. Le fait que certains groupes soient constamment exclus des emplois décents, toutefois, affaiblit la justice sociale et contribue à creuser les inégalités. Le sexe est l'un des principaux facteurs de l'inégalité d'accès à un emploi à plein temps, les femmes ayant moins de chances de travailler que les hommes. Dans 33 pays de la région, la probabilité qu'une femme soit employée à plein temps est de 21 % inférieure à celle d'un homme, et cet écart atteint 28 % pour les mères<sup>11</sup>. Les jeunes femmes n'ayant pas accès à l'éducation, à l'emploi et à la formation sont systématiquement plus nombreuses que les hommes, ce qui signifie qu'il existe de nombreux obstacles à leur participation au marché du travail. Les femmes ont également moins accès à la protection sociale et gagnent systématiquement moins à travail égal.

33. Concernant la participation à la prise de décisions et aux postes à responsabilité, il faudra au moins 14 années pour que les parlements de la région soient composés à 30 % de femmes et 30 années pour parvenir à l'égalité des sexes en matière de représentation parlementaire. Dans certaines parties de la région, cela devrait même prendre encore plus de temps. Par exemple, il faudra attendre 60 ans pour que les parlements du Pacifique parviennent à la parité et 33 ans pour ceux de l'Asie du Sud<sup>12</sup>.

34. Les violences faites aux femmes et aux filles constituent une forme grave d'inégalité entre les sexes qui menace la santé, la sécurité, la liberté et parfois la survie même des femmes et de leur famille. Parmi les obstacles au signalement de ces violences, on peut citer la stigmatisation, le sentiment de honte, et la difficulté d'accès à la justice et aux services. Les données disponibles pour l'ensemble de la région montrent que la part des femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles au sein du couple au cours des 12 derniers mois a peu évolué – et dans plusieurs pays, plus d'un quart des femmes ont déclaré avoir été victimes de telles violences<sup>13</sup>. La violence engendre des coûts considérables, que ce soit sur le plan des dépenses de santé ou des frais juridiques, ou en termes de pertes de productivité, ce qui nuit aux finances publiques et plus généralement au développement socioéconomique des pays. Au Cambodge, un tiers des femmes qui sont

<sup>11</sup> CESAP, *Inequality of Opportunity in Asia and the Pacific: Decent Work* (ST/ESCAP/2822).

<sup>12</sup> CESAP, *Pathways to Influence: The SDGs and Women's Transformative Leadership in Asia and the Pacific* (à paraître).

<sup>13</sup> Base de données statistiques en ligne de la CESAP. Disponible à l'adresse suivante : [http://data.unescap.org/escap\\_stat/](http://data.unescap.org/escap_stat/) (consultée le 4 août 2017).

victimes de violences perdent en moyenne trois jours de travail rémunéré<sup>14</sup>. Les femmes qui subissent des violences gagnent 35 % de moins que les autres. Au Viet Nam, les pertes de productivité et les coûts d'opportunité associés à ce type de violence représentent jusqu'à 3 % du produit intérieur brut<sup>15</sup>.

## F. Adolescents et jeunes

35. Dans la Déclaration ministérielle, les États membres se sont engagés à améliorer la condition des adolescents et des jeunes, notamment en veillant à ce qu'ils jouissent du meilleur état de santé physique et mentale possible et puissent exercer leurs droits en matière de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'en luttant contre le chômage des jeunes et en favorisant leur participation à la prise de décisions. Les droits des jeunes et des adolescents sont des questions intersectorielles dans le Programme 2030. De plus, il est reconnu qu'ils sont des agents du changement qui, du fait de leur vulnérabilité, ont besoin d'être autonomisés, mais aussi d'être accompagnés pour bénéficier d'une éducation de qualité, trouver un emploi décent et bénéficier de services de santé de qualité.

36. La structure par âge de la population de la région Asie-Pacifique est très diverse d'un pays à l'autre. S'il est vrai que la plupart des pays sont en train de passer d'une population jeune, associée à des taux de fécondité et de mortalité relativement élevés, à une population plus âgée présentant des taux de fécondité moindres, certains pays ont néanmoins une population très jeune. L'un des principaux défis de la transition démographique est d'en récolter les fruits, à savoir une augmentation de la croissance économique et du revenu par habitant en raison d'une proportion de travailleurs plus grande que celle des personnes à charge. Investir dans les jeunes, dans l'éducation des filles et dans la santé maternelle et infantile est une condition indispensable pour y parvenir.

37. En termes relatifs, la taille des populations de jeunes et l'évolution démographique au sein de ce groupe sont très variables dans la région. Le nombre total de jeunes âgés de 15 à 19 ans en Asie et dans le Pacifique est resté quasi inchangé entre 2000 et 2015, soit environ 60 % de la population globale de jeunes. Il y a eu une augmentation de 14,5 % chez les 20-24 ans dans la région en raison de la dynamique imprimée par l'Asie du Sud et du Sud-Ouest. La poussée démographique de la population jeune se propage maintenant au groupe d'âge suivant, et on prévoit une diminution de la part des 15-19 ans<sup>16</sup>.

38. En 2000, dans toutes les sous-régions, les jeunes âgés de 15 à 19 ans étaient globalement plus nombreux que maintenant. En revanche, en 2015, la seule sous-région où cela était encore le cas était l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, où le taux de natalité brut était de 20 naissances pour 1 000 habitants. Le recul le plus important de la population de jeunes a été observé dans la Fédération de Russie, en Géorgie, au Japon, où en 2015 la part de la population âgée de 15 à 19 ans représentait 52 % de celle de 2000.

<sup>14</sup> Cambodge, OMS et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), *National Survey on Women's Health and Life Experiences in Cambodia* (2015).

<sup>15</sup> ONU-Femmes, *The Costs of Violence: Understanding the Costs of Violence against Women and Girls and its Responses – Selected Findings and Lessons Learned from Asia and the Pacific* (Bangkok, 2013).

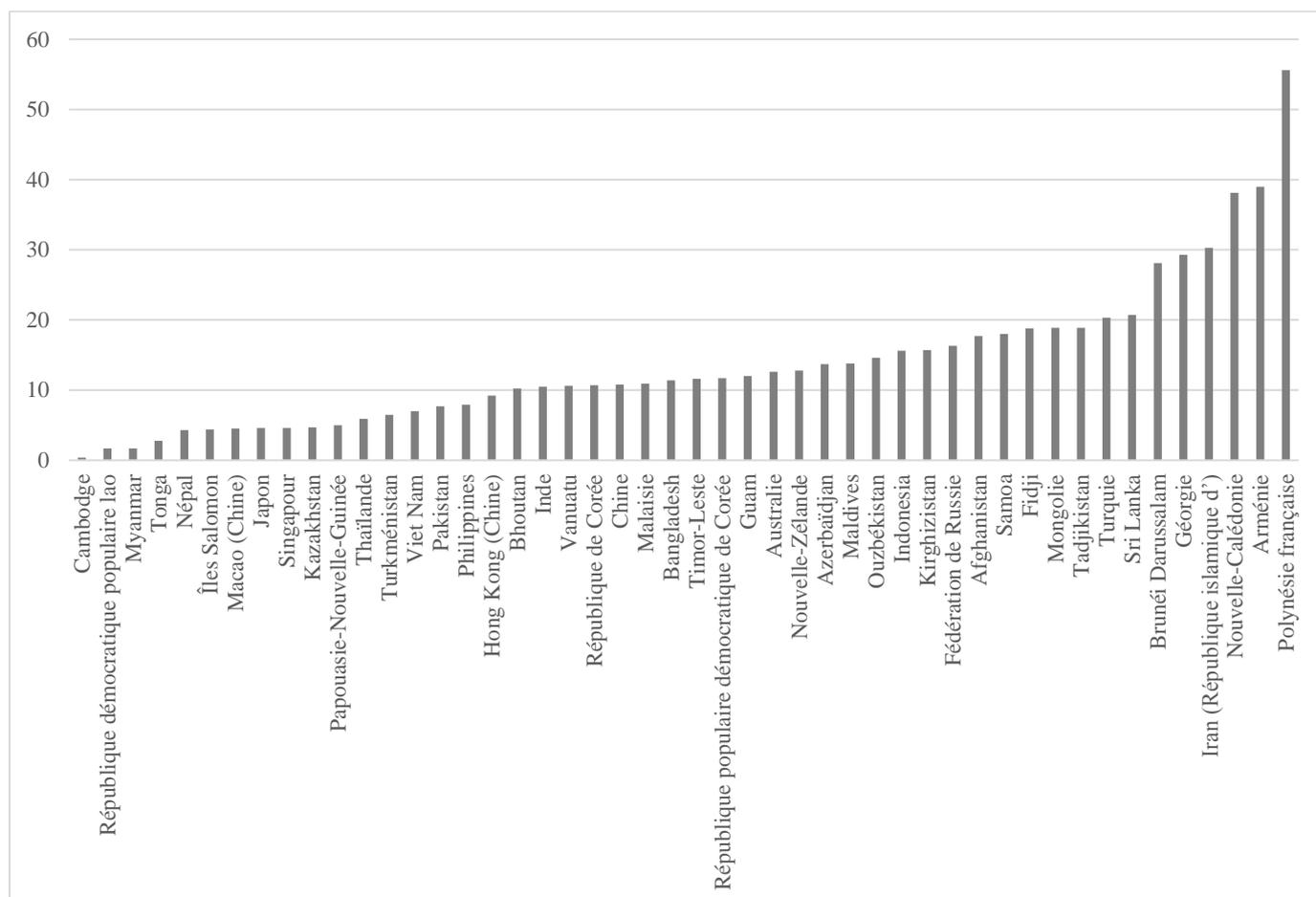
<sup>16</sup> CESAP, « 2016 ESCAP population data sheet » (Bangkok, 2016).

La croissance la plus forte de la population de jeunes a été enregistrée en Afghanistan et au Timor-Leste, où elle a augmenté de plus de 80 %.

39. La phase de dividende démographique, au cours de laquelle la population en âge de travailler croît plus vite que la population dépendante, a pris fin dans la plupart des pays, et ceux qui peuvent encore en bénéficier doivent agir rapidement. Des pays comme la Thaïlande et le Viet Nam, qui appartiennent à la première catégorie, devront compter sur une productivité plus élevée de ceux qui entrent sur le marché du travail. De plus, les technologies nécessitant peu de main-d'œuvre et les vecteurs de la quatrième révolution industrielle, comme l'intelligence artificielle, auront un rôle important à jouer. Dans l'autre catégorie, qui comprend la plupart des pays d'Asie du Sud, des stratégies sont nécessaires pour rehausser les niveaux d'éducation et de qualification afin d'accroître le revenu par habitant, tout en absorbant le nombre croissant de nouveaux venus sur le marché du travail, en créant des emplois décents et en investissant dans la protection sociale.

40. L'emploi des jeunes est un sujet de préoccupation majeur. S'établissant à 10,8 %, le taux de chômage des jeunes en Asie et dans le Pacifique est inférieur à la moyenne mondiale (12,8 %). Toutefois, ce chiffre masque d'importantes différences entre les pays (figure VI). L'Asie du Nord et l'Asie centrale ont un taux de chômage des jeunes élevé, soit 14,9 %. Les pays de cette sous-région sont caractérisés par un vieillissement rapide de la population ; il faut donc s'attaquer d'urgence au chômage des jeunes, dont le taux peut être jusqu'à huit fois supérieur à celui des adultes.

Figure VI  
**Chômage des jeunes en Asie et dans le Pacifique, 2017**  
 (en pourcentage)



Source : calculs de la CESAP d'après la base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales. Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/?indicator=8.5.2> (consultée le 6 juin 2018).

41. L'entrée des jeunes sur le marché du travail est une étape complexe. Ils sont nombreux à être sous-employés, souvent dans des emplois informels, vulnérables et mal rémunérés, avec une protection sociale nulle ou quasi nulle. Le chômage des jeunes femmes en Asie de l'Est et du Nord-Est est inférieur d'environ 20 % à celui des jeunes hommes ; en Asie du Sud et du Sud-Ouest, c'est le contraire. Les taux élevés de jeunes sans emploi, ni bagage scolaire ou formation sont particulièrement préoccupants. L'Arménie et le Pakistan sont les pays de la région où les taux de jeunes dans ce cas sont les plus élevés, soit 36,6 % pour le premier et 30,4 % pour le second ; on notera par ailleurs que le décalage entre les sexes est beaucoup plus marqué au Pakistan : 53,6 % des femmes sont concernées par cette situation, contre 7,4 % des hommes. Cela s'explique par les attitudes sociales qui ne valorisent pas les femmes qui ont fait des études ou ne favorisent pas leur participation à la population active, facteurs qui contribuent à l'exclusion des jeunes femmes<sup>17,18</sup>.

<sup>17</sup> OIT, *Les Femmes au Travail, Tendances 2016* (Genève, 2016).

<sup>18</sup> UNICEF, « Barriers to girls' education, strategies and interventions » (consulté le 16 juin 2018).

## G. Vieillesse

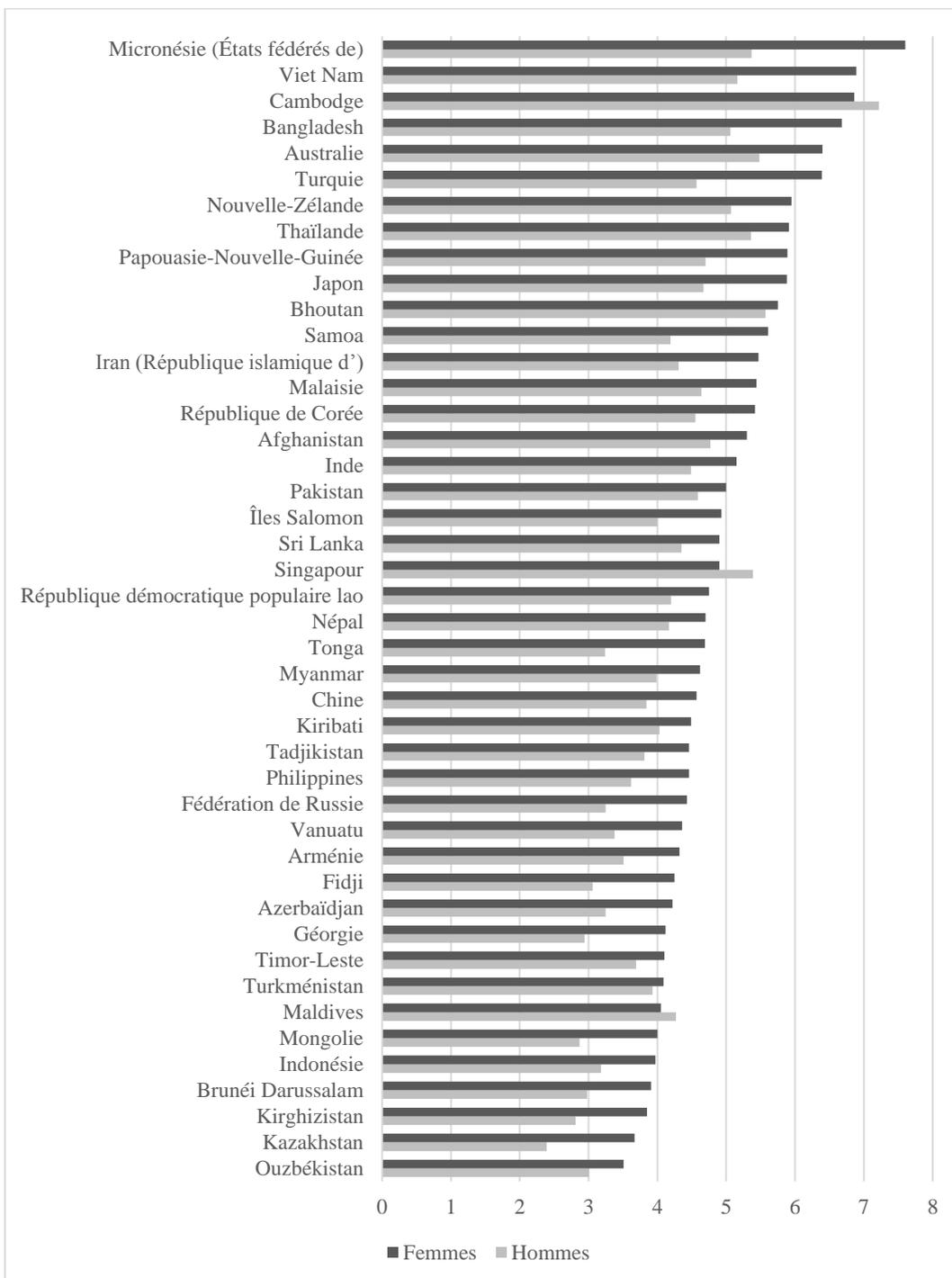
42. Dans la Déclaration ministérielle, les États membres se sont engagés d'une part, à adopter des plans d'action nationaux pour se préparer et faire face au vieillissement de la population et de l'autre, à créer ou renforcer les organes ou mécanismes nationaux de coordination des questions de vieillissement. Le Programme 2030 et le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) posent que les personnes âgées doivent être autonomisées et que les gouvernements et la société civile, entre autres groupes, doivent coopérer pour construire une société qui convienne à tous les âges.

43. La plupart des pays de la région qui appartenaient auparavant à la catégorie des sociétés vieillissantes sont devenus des sociétés âgées. Au Japon, 32,8 % de la population est actuellement âgée de 60 ans et plus, chiffre qui devrait passer à 37 % en 2030. En 2010, il n'y avait pas d'autres membres ou membres associés dont la population âgée était supérieure à 20 % ; en 2015 il y en avait cinq, et en 2030 il y en aura 15. Dans les pays où l'immigration nette est élevée, le pourcentage de personnes âgées augmente moins rapidement que dans les pays sans immigration. Une forte émigration de la population en âge de travailler contribue cependant au vieillissement rapide de la population dans les pays d'origine.

44. Les gens vivent plus longtemps et en meilleure santé qu'avant. Entre 2000 et 2015, l'espérance de vie ainsi que l'espérance de vie en bonne santé se sont allongées dans la plupart des pays de la région Asie-Pacifique. Toutefois, l'espérance de vie globale a augmenté plus rapidement que l'espérance de vie en bonne santé. Cela signifie que les gens passent de plus longues périodes de leur vie avec un handicap, comme c'est le cas au Cambodge par exemple. À l'âge de 60 ans, les personnes passent en moyenne sept ans avec une déficience, soit environ 40 % du temps qu'il leur reste à vivre. Grâce à l'amélioration des soins de santé, de nombreuses maladies n'entraînent plus automatiquement la mort, mais les gens vivent plus longtemps avec des maladies chroniques qui s'accompagnent de déficiences.

45. Les femmes ayant développé un handicap avec l'âge ont tendance à vivre plus longtemps que les hommes dans le même cas (figure VII). En Turquie, les femmes âgées de 60 ans passent en moyenne 6,4 années du reste de leur vie avec des déficiences, contre 2,3 années pour les hommes. Dans de nombreux pays, l'espérance de vie des femmes à 60 ans a augmenté plus vite que celle des hommes, mais l'espérance de vie en bonne santé a augmenté plus vite chez les hommes que chez les femmes.

**Figure VII**  
**Durée de vie moyenne avec des déficiences après avoir atteint l'âge de 60 ans**  
 (années)



Sources : calculs de la CESAP d'après la publication des Nations Unies *World Population Prospects: The 2017 Revision*, disponible à l'adresse suivante : <https://population.un.org/wpp/> (consultée le 1<sup>er</sup> juin 2018) ; et OMS, *Life expectancy and healthy life expectancy: data by country*, disponible à l'adresse suivante : <http://apps.who.int/gho/data/node.main.688> (consultée le 1<sup>er</sup> juin 2018).

Note : chiffres de 2015.

46. Le vieillissement de la population nous touche tous, c'est pourquoi des législations, politiques et plans nationaux ainsi que des structures publiques bien coordonnées sont nécessaires pour identifier et hiérarchiser

correctement les besoins des sociétés vieillissantes et y répondre comme il se doit. Vingt-trois pays ou zones de la région Asie-Pacifique, principalement en Asie de l'Est et du Nord-Est et en Asie du Sud-Ouest, se sont dotés d'organes de coordination chargés des questions liées au vieillissement de la population. Une vingtaine de pays de la région disposent d'une législation générale sur les droits des personnes âgées. Plusieurs pays ont récemment étoffé leur législation, comme c'est le cas de la Chine, ou adopté des lois sur les personnes âgées, comme l'a fait le Myanmar.

47. Il importe également d'améliorer la collecte de données sur les personnes âgées. En Inde, le Bureau central de la statistique a recueilli, dans le cadre d'une action concertée, des données relatives aux personnes âgées, qui ont été regroupées dans un rapport très complet intitulé *Elderly in India 2016*. Les Gouvernements de la Chine, du Japon et de la République de Corée mènent tous trois des enquêtes régulières sur la question et présentent un rapport sur la situation des personnes âgées.

## H. La migration internationale

48. Dans la Déclaration ministérielle, les États membres se sont engagés à aborder la question des migrations internationales sous l'angle des droits de l'homme par la coopération et la concertation internationales, régionales ou bilatérales. Le Programme 2030 appelle les États membres à faciliter une migration et une mobilité ordonnées, sûres, régulières et responsables. Dans le même esprit, le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui est le tout premier cadre mondial négocié pour traiter tous les aspects des migrations de manière globale et exhaustive, définit des objectifs concrets pour valoriser les atouts des migrations et relever les défis qu'elles posent<sup>19</sup>.

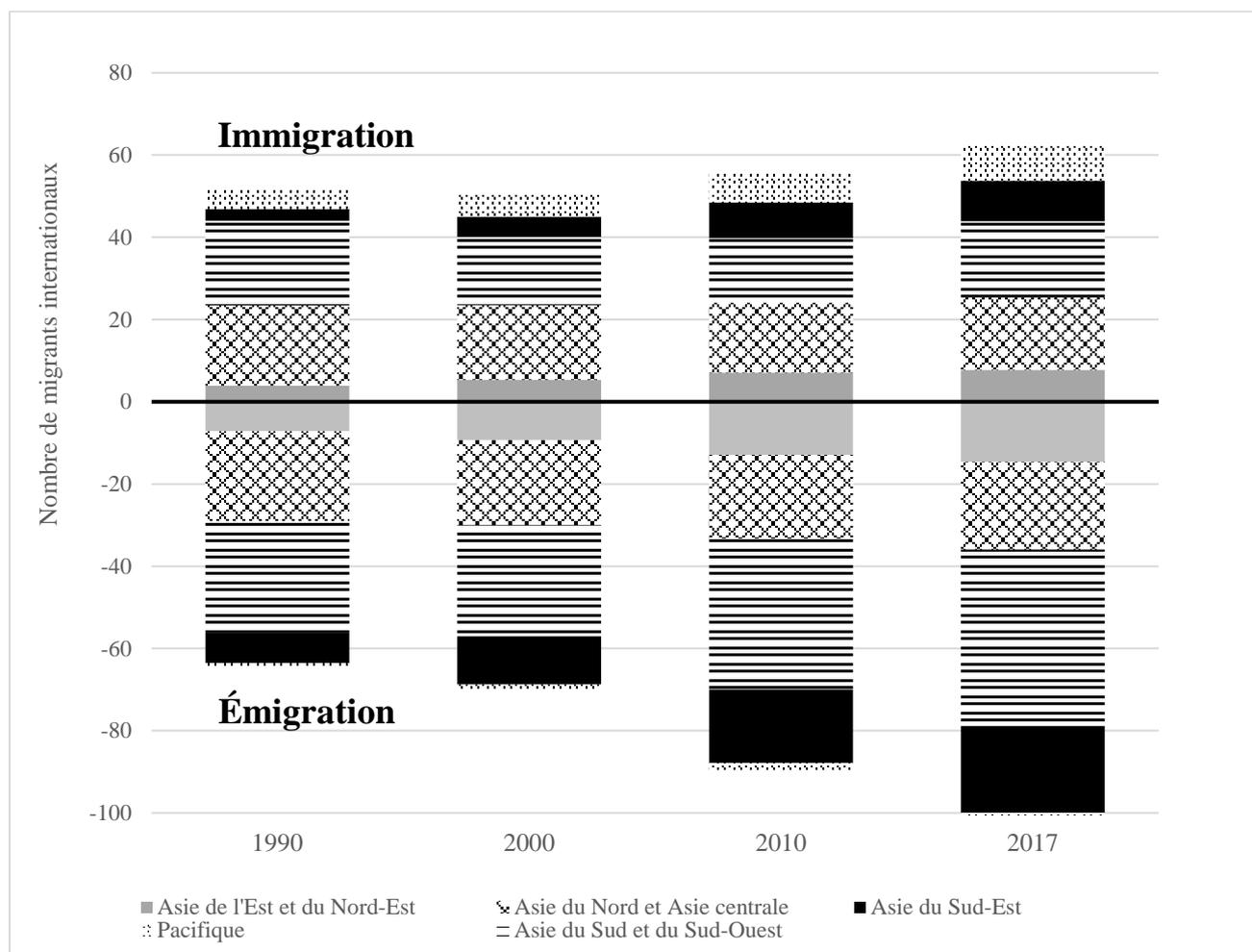
49. Les migrations internationales touchent tous les pays de la région, où près de 102 millions de personnes vivaient hors de leur pays de naissance en 2017. Parallèlement, les pays de l'Asie et du Pacifique ont accueilli plus de 62 millions de migrants, soit une augmentation de plus de 20 % depuis 1990 (figure VIII)<sup>20</sup>. Plus de la moitié de tous les migrants de la région se rendent dans des pays en développement, que ce soit dans la région ou dans les régions voisines, en particulier au Moyen-Orient.

---

<sup>19</sup> Le pacte mondial sera officiellement adopté par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies en décembre 2018.

<sup>20</sup> Calculs de la CESAP, d'après des données de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, tirées de *Trends in International Migrant Stock: The 2017 Revision* (POP/DB/ MIG/Stock/Rev.2017).

Figure VIII  
**Migrants en Asie et dans le Pacifique**  
 (millions)



Source : calculs de la CESAP d'après des données de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, tirées de *Trends in International Migrant Stock: The 2017 Revision* (POP/DB/MIG/Stock/Rev.2017).

50. La migration de main-d'œuvre reste le principal moteur des flux migratoires internationaux dans la région. Ce phénomène tient à plusieurs facteurs : différentes tendances démographiques selon les pays, recherche de meilleurs débouchés économiques et demande de main-d'œuvre. Il est facilité par les politiques, les agences de recrutement, les réseaux sociaux et une connectivité accrue, à quoi s'ajoutent les liens linguistiques et historiques que partagent certains pays.

51. La migration forcée de réfugiés reste importante. Citons notamment les mouvements de réfugiés en provenance d'Afghanistan vers le Pakistan et la République islamique d'Iran, les réfugiés syriens fuyant vers la Turquie et les réfugiés du Myanmar qui font de même au Bangladesh. Un autre phénomène est en train de voir le jour : le rapport entre changements climatiques et migrations, qui touche en particulier les États insulaires du Pacifique de faible élévation. La migration pour suivre des études est également un phénomène en plein essor, puisqu'on comptait deux millions

d'étudiants de la région en mobilité internationale vivant à l'étranger en 2016, contre 703 000 en 2000<sup>21</sup>.

52. Si la migration concerne aussi bien les hommes que les femmes, le phénomène migratoire diffère à plusieurs égards d'un sexe à l'autre : les destinations des migrants ne sont pas les mêmes, ni leurs caractéristiques ou leurs effectifs, ce qui montre bien que les migrations revêtent un aspect très différent selon les sexes. La population migrante de la région Asie-Pacifique est constituée à 50,6 % de femmes, dont 46 % sont des migrantes originaires de la région, ce qui indique que les femmes sont plus susceptibles de migrer à l'intérieur de la région<sup>22</sup>. Les femmes émigrent souvent pour travailler comme employées de maison ; plus de deux millions d'employées de maison migrantes vivent en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique<sup>23</sup>. Par conséquent, les politiques migratoires doivent tenir compte des caractéristiques propres à chaque sexe.

53. La migration a d'importantes répercussions sur le développement, tant pour les pays de destination que pour les pays d'origine. En 2017, les envois de fonds des migrants de l'Asie et du Pacifique ont atteint près de 284 milliards de dollars<sup>24</sup>. Toutefois, la protection des migrants est encore difficile à assurer, tout d'abord au regard des maigres possibilités qui s'offrent aux migrants peu qualifiés en situation régulière, mais aussi des coûts de recrutement élevés. Pour répondre à la demande des employeurs, il n'est pas rare que les migrants entrent ou séjournent dans un pays en situation irrégulière, créant ainsi des conditions propices à l'exploitation et à la violation de leurs droits fondamentaux. Or d'après les enquêtes menées auprès des migrants originaires de pays d'Asie et du Pacifique, ces personnes paient des frais de recrutement importants, allant de 581 dollars en moyenne (pour les migrants népalais en Malaisie) à 803 dollars (pour les Indiens et Philippins ayant émigré en Arabie saoudite)<sup>25</sup>.

54. Lors de la Réunion régionale Asie-Pacifique préparatoire au pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières organisée par la CESAP en novembre 2017, les États membres ont fait ressortir leurs priorités pour promouvoir des migrations sûres, ordonnées et régulières. Ces priorités portaient notamment sur le renforcement de la collaboration multipartite et entre États ; la mise au point d'approches en matière de migration fondées sur les droits de l'homme et sur le souci de l'égalité des sexes ; le renforcement des liens entre migration et développement ; les questions liées à la main-d'œuvre, notamment l'augmentation du nombre de voies régulières de migration de main-d'œuvre pour tous les niveaux de qualification ; et la réduction des facteurs conduisant à des migrations dangereuses,

<sup>21</sup> Calculs de la CESAP basés sur les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Institut de statistique de l'UNESCO, base de données ISU.Stat. Disponible à l'adresse suivante : <http://data.uis.unesco.org/> (consultée le 10 octobre 2017).

<sup>22</sup> Calculs de la CESAP, d'après des données de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, tirées de *Trends in International Migrant Stock: The 2017 Revision*.

<sup>23</sup> OIT, *ILO Global Estimates on Migrant Workers: Results and Methodology – Special Focus on Migrants Domestic Workers* (Genève, 2015).

<sup>24</sup> Banque mondiale, World Bank Migration and Remittances Data. Disponible à l'adresse : [www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data](http://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data) (site consulté le 15 juin 2018).

<sup>25</sup> Calculs de la CESAP, d'après Banque mondiale, « World – KNOMAD – ILO Migration Costs Surveys 2015 ». Disponible à l'adresse suivante : <http://microdata.worldbank.org/index.php/catalog/2938> (site consulté le 15 juin 2018).

désordonnées et irrégulières, tels que conflits, insécurité et changements climatiques, afin que les migrations soient volontaires.

## I. Urbanisation et migrations internes

55. Dans la Déclaration ministérielle, les États membres ont examiné la question de l'urbanisation et des migrations internes et ont reconnu qu'il fallait adopter une stratégie globale en matière d'urbanisme. Dans toute la région, on observe d'importants flux migratoires internes, essentiellement dus à l'exode rural. La mobilité interne, dont les causes sont similaires à celles des migrations internationales, comme la nécessité d'accéder à de nouvelles possibilités d'emploi, l'existence de conflits ou les catastrophes naturelles, peut grandement contribuer au développement durable si les migrants internes ont accès à un logement décent, à un travail décent et sont inclus dans la société. Toutefois, de nombreux migrants internes travaillent dans le secteur informel de l'économie, font face à l'exclusion sociale et vivent dans des logements insalubres : ils sont donc touchés de manière disproportionnée par les catastrophes naturelles. Malgré les progrès accomplis, dans tous les pays de la région, la proportion de la population urbaine vivant dans des implantations sauvages reste importante (de 11,9 % en Turquie jusqu'à 62,7 % en Afghanistan en 2014)<sup>26</sup>.

56. Sous l'effet des migrations internes, de la croissance naturelle de la population et de la requalification administrative des zones rurales en zones urbaines, l'urbanisation prend une ampleur exceptionnelle. De 1,5 milliard en 2000, le nombre de citadins est passé à 2,3 milliards en 2018. Pour la première fois dans l'histoire, en 2018, le nombre de citadins de la région devrait dépasser celui des ruraux<sup>27</sup>. Bien que le nombre de mégapoles ait augmenté (20 des 30 plus grandes villes du monde se trouvent en Asie et dans le Pacifique), cette croissance démographique se concentre surtout dans les petites villes et les villes moyennes. Pour tirer parti des avantages de cette transformation, il importe de mettre au point des politiques et des plans visant à assurer l'inclusion économique, sociale et politique des migrants à tous les niveaux politiques et géographiques.

## J. Population et développement durable

57. Dans la Déclaration ministérielle, les États membres se sont engagés à collecter des données sur les répercussions des catastrophes afin de favoriser l'élaboration de politiques efficaces, à s'efforcer de prévoir les conséquences des aléas et des changements climatiques et à mener un effort collectif pour réduire de moitié les émissions mondiales de dioxyde de carbone et de gaz à effet de serre. Dans le cadre de l'Accord de Paris, les pays de la CESAP se sont engagés à faire de leur mieux pour appliquer ses dispositions, au moyen de contributions déterminées au niveau national et en faisant régulièrement rapport sur leurs émissions et sur les changements apportés en ce qui concerne son application<sup>28</sup>. Cet engagement est important car la région abrite 6 des 10 pays responsables des plus grosses émissions de

<sup>26</sup> Organisation des Nations Unies, Division de statistique, base de données sur les Indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement. Disponible à l'adresse suivante : <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Data.aspx> (consultée le 15 juillet 2018).

<sup>27</sup> Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *World Urbanization Prospects: The 2018 Revision*, édition électronique. Disponible à l'adresse suivante : <https://esa.un.org/unpd/wup/Download/> (consultée le 15 juillet 2018).

<sup>28</sup> Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, « What is the Paris agreement? » (document consulté le 27 juillet 2018).

gaz à effet de serre ; elle est aussi la plus vulnérable du monde aux effets des changements climatiques.

58. Dans le Programme 2030, les États Membres se sont engagés à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable, services qui sont essentiels à la vie quotidienne. L'accès universel à une énergie propre augmente la productivité, réduit les disparités en matière de santé, et renforce l'égalité des femmes et des hommes et l'inclusion des personnes marginalisées. L'élimination de l'utilisation de combustibles polluants a des effets visibles sur la qualité de l'environnement, en milieu urbain comme en milieu rural.

59. Des progrès relativement lents ont été accomplis s'agissant d'améliorer l'accès à des combustibles et technologies plus propres pour la cuisson des aliments. En 2014, au niveau régional, le taux d'accès à la cuisson propre a atteint 51,2 %, contre 39,8 % en 2000, mais près de la moitié de la population de la région n'a toujours pas accès à ces combustibles et technologies. Les gouvernements doivent donner la priorité à ce mode de cuisson et élaborer des politiques visant à améliorer l'accès à des combustibles et technologies propres. En Indonésie, par exemple, le taux d'accès à ces combustibles a augmenté de plus de 17 % entre 2010 et 2016, principalement grâce à un programme de conversion mis en place en 2007 avec le soutien du Gouvernement qui visait à substituer le gaz de pétrole liquéfié au kérosène. Ainsi, plus de 50 millions de ménages et de microentreprises du pays utilisent à présent des réchauds et des combustibles plus propres<sup>29</sup>.

60. Les conséquences sanitaires de l'inégalité d'accès à l'énergie propre constituent un défi majeur pour les États membres. En Asie et dans le Pacifique, une personne sur deux utilise des combustibles solides comme du fumier ou du bois pour cuisiner et se chauffer, mais leur combustion a une incidence négative sur la qualité de l'air. Il existe une corrélation directe entre l'accès aux combustibles propres et les décès causés par la pollution de l'air intérieur dans la région.

61. Les changements climatiques et l'intensité croissante des catastrophes naturelles ont des conséquences sociales. La région Asie-Pacifique est la plus exposée du monde aux catastrophes qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles, notamment parce qu'elles les rendent plus vulnérables à la violence sexiste dans les situations d'urgence. En 2016, dans la région, il y a eu moins de catastrophes que les années précédentes ; néanmoins, elles ont fait 4 987 morts, touché 35 millions de personnes et causé environ 77 milliards de dollars de dégâts. Entre 1970 et 2016, dans toute la région, les catastrophes naturelles ont fait 2 millions de morts et causé environ 1,3 billion de dollars de dégâts matériels<sup>30</sup>.

62. On estime qu'entre 2015 et 2030, la population vivant dans les zones exposées à des risques extrêmes augmentera de plus de 50 % dans 26 villes et de 35 à 50 % dans 72 villes<sup>31</sup>. Face à ces risques, de nombreuses villes de la région deviennent des chefs de file de l'action menée au niveau local pour réduire les risques liés aux catastrophes, s'adapter aux changements

---

<sup>29</sup> Asia Sustainable and Alternative Energy Program, *Indonesia: Toward Universal Access to Clean Cooking*, East Asia and Pacific Clean Stove Initiative Series, n° 79279 (Washington, D.C., Banque mondiale, 2013).

<sup>30</sup> *Asia-Pacific Disaster Report 2017: Leave No One Behind – Disaster Resilience for Sustainable Development* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.17.II.F.16).

<sup>31</sup> Ibid.

climatiques et atténuer leurs effets. Ces dernières années, des villes ont travaillé en partenariat pour mettre en commun des meilleures pratiques et avoir accès à davantage d'instruments de politique pour que le développement urbain tienne compte des risques et soit favorable aux pauvres. Entre 2015 et 2016, les États Membres ont élaboré un cadre mondial complet de lutte contre les catastrophes qui comprend six accords distincts mais interdépendants :

- a) Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ;
- b) Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- c) L'Accord de Paris ;
- d) Le Programme d'action pour l'humanité ;
- e) Le Nouveau Programme pour les villes ;
- f) Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

63. Presque tous les pays de la région ont mis en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe après le Cadre de Sendai. En février 2017, par exemple, afin de mieux organiser son action, la Mongolie a adopté une loi sur la protection contre les catastrophes par laquelle elle a établi le cadre juridique des mécanismes nationaux et locaux de réduction des risques de catastrophe et clarifié les rôles et les fonctions des nombreuses parties prenantes.

## **K. Données et statistiques**

64. Dans les zones couvertes par le Programme d'action, des progrès ont été faits en ce qui concerne la disponibilité des données, notamment s'agissant des données ventilées par âge et par sexe. Dans le cadre du Programme 2030, la collecte des données permettra à l'avenir d'améliorer le suivi du Programme d'action. Des données sont déjà disponibles pour la plupart des indicateurs des objectifs de développement durable mais, comme la collecte de données relatives aux objectifs n'a débuté que récemment, les données disponibles ne permettent pas encore de suivre les progrès accomplis dans le temps.

65. Le suivi des indicateurs sociaux est en retard par rapport à celui des indicateurs économiques. La disponibilité des données sur les indicateurs sociaux des objectifs de développement durable varie d'une sous-région à l'autre, les données disponibles dans le Pacifique étant trop limitées pour permettre une analyse des tendances<sup>32</sup>.

66. On constate des améliorations sur le plan des registres et des statistiques de l'état civil. Dans au moins 22 pays de la région, au moins 90 % des naissances et des enfants de moins de 5 ans sont enregistrés. Dans la Déclaration ministérielle intitulée « Faire en sorte que chacun soit compté » en Asie et dans le Pacifique, les membres et membres associés de la CESAP

<sup>32</sup> *Statistical Yearbook for Asia and the Pacific 2017: Measuring SDG Progress in Asia and the Pacific – Is There Enough Data?* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.II.F.1).

se sont engagés à atteindre des objectifs précis en matière d'état civil d'ici à 2024<sup>33</sup>.

67. Les recensements de la population et du logement qui ont lieu tous les dix ans sont pour les pays une occasion unique de faire le point sur leur population à un moment donné et de recueillir des informations que d'autres sources de données ne pourraient pas leur fournir concernant des petits groupes et des petites zones. Les recensements sont donc essentiels pour déterminer si un groupe est laissé de côté.

68. La série de recensements de 2020, qui couvre la période 2015-2024, est mise en œuvre par la plupart des pays et territoires de l'Asie et du Pacifique. Depuis 2015, plusieurs pays et territoires ont déjà procédé au recensement ; d'autres prévoient de le faire dans les prochaines années. Dans l'ensemble, le cycle de 2020 se caractérise par une volonté de modernisation par rapport aux méthodes traditionnelles de recensement. En effet, les pays s'inquiètent du coût du recensement, de la nécessité croissante de disposer de données actualisées et ventilées du même type que les recensements, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030, et de la disponibilité des nouvelles technologies. Ces dernières permettront de mettre au point des solutions innovantes en matière de recensement, telles que la collecte d'informations géospatiales ou l'utilisation d'appareils électroniques portatifs.

69. Malgré les progrès accomplis, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la collecte et l'analyse des données, en particulier des données ventilées par sexe, âge et d'autres caractéristiques, s'il y a lieu.

### III. Conclusions

70. Le Programme d'action est le texte sur la population et le développement le plus complet jamais adopté à ce jour. Dans sa résolution 65/234 du 22 décembre 2010, l'Assemblée générale a prorogé au-delà de 2014 le Programme d'action dont les dispositions appuient et complètent le Programme 2030. Ces documents traduisent une vision commune du développement durable fondée sur la réalisation des droits universels de chacun, l'égalité, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la dignité de tous, l'accès universel à la santé, y compris la santé sexuelle et procréative, la non-discrimination, l'accès à un enseignement de qualité, à des débouchés économiques, et la constitution d'un corpus de données factuelles de qualité qui facilite la prise de décisions, la planification et le suivi afin que nul ne soit laissé de côté.

71. La Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement, adoptée à l'issue de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, recense un ensemble de mesures et de problèmes nouveaux, tels que les catastrophes et les changements climatiques. Ces documents fournissent un ensemble complet d'objectifs et de mesures visant à promouvoir la justice sociale, à éradiquer la pauvreté et à protéger l'environnement, afin de répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

72. Même si la pauvreté absolue a reculé dans la région, de nombreuses personnes, en particulier des femmes, continuent d'occuper des emplois précaires. Il faut prendre davantage de mesures pour que tout le monde, notamment les femmes, ait accès à un travail décent. Le chômage des jeunes est une préoccupation majeure dans plusieurs pays.

<sup>33</sup> Résolution 71/14 de la Commission, annexe.

73. Les résultats en matière de santé dans la région s'améliorent du fait que les services de santé sont davantage disponibles et accessibles. Toutefois, certains groupes se heurtent encore à d'importants obstacles s'agissant d'accéder aux services de santé, notamment aux services de santé sexuelle et procréative. Dans les situations de crise humanitaire, les femmes n'ont pas suffisamment accès à ces services. La fourniture continue de services de santé sexuelle et procréative de qualité, abordables, accessibles et tenant compte de l'âge et des disparités entre les sexes doit être encore renforcée et une attention accrue doit être accordée à la promotion et à la protection des droits en matière de procréation afin de garantir l'accès des groupes marginalisés à l'information et aux services.

74. Bien que la région Asie-Pacifique ait atteint la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, elle reste à la traîne en ce qui concerne la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décisions. Il faut davantage mettre l'accent sur la participation des femmes à la vie politique et sur leur autonomisation économique. Pour appuyer la participation des femmes au marché du travail, il faut également adopter des mesures souples qui y soient favorables mais également prévoir des services de garde d'enfants adaptés. Il faut prendre davantage de mesures pour lutter contre les violences faites aux femmes, notamment recueillir des données fiables sur le sujet.

75. La population de plusieurs pays de l'Asie de l'Est et du Nord-Est et de l'Asie du Sud-Est vieillit rapidement. Ces pays doivent investir dans la protection sociale et augmenter la productivité du travail afin de mieux faire face au vieillissement des sociétés. Les autres pays, notamment en Asie du Sud et du Sud-Ouest, peuvent encore toucher le dividende démographique d'une importante population en âge de travailler, mais seulement s'ils investissent rapidement dans les enfants et les jeunes et créent des emplois décents.

76. La région est également touchée par les migrations internationales à des niveaux sans précédent. La protection des migrants reste un sujet de préoccupation majeur. Les pays d'origine et de destination doivent collaborer afin que les droits de tous les migrants soient respectés et protégés. Pour cela, au moyen de la coopération internationale, ils doivent favoriser des migrations régulières et ordonnées de main-d'œuvre et partager l'information, fournir des documents aux travailleurs migrants, les informer ainsi que leurs employeurs potentiels des circuits officiels de migration, notamment des conditions et des responsabilités applicables, engager un dialogue social et s'attaquer à la migration irrégulière.

77. Pour progresser encore dans la mise en œuvre du Programme d'action, ainsi que dans la réalisation des objectifs de développement durable, des efforts accrus et des programmes plus ciblés sont nécessaires pour atteindre les groupes qui sont laissés de côté. Les politiques et les programmes doivent préciser la façon dont ces groupes peuvent être atteints et tenir compte des besoins des groupes défavorisés. Des partenariats nouveaux et plus solides doivent être forgés avec la participation active des gouvernements, de la société civile, du secteur privé et des organismes des Nations Unies. La collecte et l'analyse de données fiables sont fondamentales pour élaborer des politiques et des stratégies efficaces qui s'adressent aux plus défavorisés.